

Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2000)

du 9 décembre 1999

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 20 et 85, ch. 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 18 août 1999¹,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement sous forme d'un crédit de programme d'un montant de 22 000 000 francs conformément au tableau en appendice est accordé au Conseil fédéral.

Art 2 Crédits d'engagement non assujétis au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement sous forme d'un crédit de programme d'un montant de 364 120 000 francs conformément au tableau en appendice sont accordés au Conseil fédéral.

Art 3 Transferts de peu d'importance

¹ Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts de peu d'importance entre les nouveaux crédits d'engagement fixés aux art. 1 et 2.

² Les crédits de paiement sont inscrits au budget annuel.

Art. 4 Dispositions finales

Le présent arrêté qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 7 décembre 1999

Le président: Schmid Carlo
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 9 décembre 1999

Le président: Seiler
Le secrétaire: Anliker

¹ FF 1999 7807

Tableau des nouveaux crédits d'engagement

Articles / Organisations d'utilisateurs	Crédits d'engagement	Total
	(Fr.)	(Fr.)
Article n° 510.3200.001		211 920 000
Projets immobiliers (transformations et constructions)		
Etat-major général, Opérations	15 130 000	
Etat-major général, Logistique, Soutien	10 000 000	
Etat-major général, Logistique, Missions territoriales	2 060 000	
Etat-major général, Planification	37 900 000	
Etat-major général, Aide au commandement	34 010 000	
Forces terrestres, bâtiments d'exploitation	12 210 000	
Forces terrestres, infrastructure de l'instruction	48 850 000	
Groupement de l'armement	1 000 000	
Forces aériennes	50 760 000	
Article n° 510.3500.001		19 200 000
Prestations contractuelles		
Etat-major général, Planification	5 000 000	
Etat-major général, Aide au commandement	900 000	
Forces terrestres, infrastructure de l'instruction	13 300 000	
Article n° 510.3110.002		155 000 000
Entretien des immeubles et liquidations		
Etat-major général, Planification	141 400 000	
Groupement de l'armement	3 000 000	
Forces aériennes	10 600 000	
Total des nouveaux crédits d'engagement		386 120 000

Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2000)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.01.2000
Date	
Data	
Seite	129-130
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 157

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.